

A.S.A VELAY AUVERGNE
Affiliée à la Fédération Française du Sport Automobile

39^{ème} RALLYE REGIONAL VELAY AUVERGNE

PROGRAMME-HORAIRES :

- Parution du règlement : lundi 12 juillet 2021.
- Ouverture des engagements : mercredi 21 juillet 2021.
- Clôture des engagements : lundi 23 août 2021.
- Dates des reconnaissances : le samedi 21 et dimanche 22 août 2021,
- Vérifications administratives :

Vendredi 27 août 2021 de 16H00 à 21H45 et le Samedi 28 août 2021 de 7H00 à 7H45 à la Mairie de t Julien Chapeuil

- vérifications techniques :

Vendredi 27 août 2021 de 16H15 à 22H00 et le Samedi 28 août 2021 de 7H15 à 8H00 Place Emmanuel MAURAS (Derrière la Gendarmerie)

Heure de mise en place du Parc de départ le vendredi 27 août 2021 à 16H15 Place Emmanuel Mauras à Saint Julien Chapeuil.

- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 28 août 2021 à 07H00 à la Mairie de Saint Julien Chapeuil.
- Publication des équipages admis au départ : le samedi 28 août 2021 8H45 place Emmanuel Mauras.
Publication des Heures et Ordres de départ le samedi 28 août 2021 à 8H00 au parc de départ Place Emmanuel Mauras à Saint Julien Chapeuil
 - départ de Saint Julien Chapeuil, Place Emmanuel MAURAS à 09H00 (1^{ère} voiture).
 - arrivée à Saint Julien Chapeuil, Place Emmanuel MAURAS à 17H31 (1^{ère} voiture).
 - vérifications finales : Place Emmanuel MAURAS à Saint Julien Chapeuil le samedi 28 août 2021.
 - affichage du classement officiel provisoire du rallye : samedi 28 août 2021 30 minutes après la dernière voiture rentrée au Parc fermé.
 - remise des prix : à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil à partir de 21H30 le samedi 28 août 2021.

ARTICLE 1P : ORGANISATION :

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne organise le vendredi 27 août et samedi 28 août 2021, la 39^{ème} édition du Rallye Régional Velay-Auvergne en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été approuvé par le visa FFSA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro : **296** en date du **10/05/2021** .

COMITE D'ORGANISATION :

- président : Marc HABOUZIT
- membres : - DESHORD Claude
- HABOUZIT Christelle
- TESTUD Patrick
- secrétariat du Rallye, adresse : ASA VELAY AUVERGNE
Marc HABOUZIT
14 Route du Puy
43150 LAUSSONNE
téléphone : 06/08/43/07/11 ou 06/86/72/45/91
fax : 04/71/05/04/17
- E.mail : habouzit.marc@orange.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

ASA Velay Auvergne
14 Route du Puy
43150 LAUSSONNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P : OFFICIELS :

- président du Collège des Commissaires Sportifs :
Monsieur Armand AGOSTHINO n°12775
- commissaires Sportifs :
Monsieur Georges BEAL n°2910
Monsieur-Michel BEAULATON n°3816
- directeur de Course :
Monsieur Thierry DUPECHER n°3564
- directeur de Course ES 1/3/5 :
Madame Catherine CHAMPOMIER n° 8654
- directeur de Course ES 2/4/6 :
Monsieur François BUISSON n°162483
- médecin chef :
DUPUIS Bernard
- commissaire technique responsable :
Monsieur Gérard JOUVHOMME n°51582
- commissaires techniques :
Monsieur Christian ALLOIN n°13706
Monsieur Emeric PASCAL n°37568
Monsieur Hervé CANTAT n°207953
- chargés des relations avec la presse :
Monsieur Marc HABOUZIT n°7145
- relation concurrents :
Madame Joëlle ALLEMAND n°16382
Madame Catherine CHASSAGNOL n°15145
- juge de fait :
Madame Maryse CHAPELON n°24304
Madame Sandrine JULLIEN n°174179
- directeur de course délégué à la voiture tricolore :
Monsieur Fernand VERRIERE n°6123
- adjoint à la voiture damier :
Madame Marie-Noëlle FAURE n°20376

1.2P : ELIGIBILITE :

Le Rallye Régional Velay-Auvergne 2021 compte pour la Coupe de France des rallyes (coefficient 2), le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et le Challenge de l'ASA Velay-Auvergne.

1.3P : VERIFICATIONS :

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 27 août 2021 de 16H00 à 21H45 et le samedi 28 août 2021 de 7H00 à 7H45 à la Mairie de Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 27 août 2021 de 16H15 à 22H00 et le samedi 28 août 2021 de 7H15 à 8H00 Place Emmanuel MAURAS à Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications finales seront effectuées au garage Thibault HABOUZIT à Laussonne, taux horaire de la main d'œuvre : **60[€]00 TTC.**

ARTICLE 2P : ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P : Toutes les personnes qui désirent participer au **Rallye Régional Velay Auvergne** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-joint, dûment complété, avant le **mardi 24 août 2021**.

3.1.10P : Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum

3.1.11.1P : Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **340^E00**.

- Sans la publicité facultative des organisateurs : **680^E00**

(x2).

Il sera consenti une remise de 20^E00 aux équipages 100% ASA Velay Auvergne. En cas de liste d'attente, les licenciés de l'ASA Velay Auvergne sont prioritaires.

3.1.12P : la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1P : voitures admises

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P : ASSISTANCE

Assistance autorisée sur la Zone Industrielle de Blavozy-Saint Germain Laprade

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE :

conforme au règlement standard des rallyes.

5.2P : PUBLICITE :

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P : DESCRIPTION :

Le Rallye Régional Velay Auvergne représente un parcours de 133,600km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.100km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1/3/5 : LE MONASTIER/LAUSSONNE : 6,200 km**
- **ES 2/4/6 : LAUSSONNE / LE BETZ : 6,500 km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

POUR LE RALLYE 100M AVANT LA TRAVERSEE DU VILLAGE DE SAINT MARSAL :ATTENTION UNE CHICANE SERA MISE EN PLACE

6.2P : RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P : les reconnaissances auront lieu le samedi 21 et dimanche 22 août 2021
De 08h00 à 20h00

7.2P : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7,5,18,1P : LES SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES SONT :

- Commissaires de route : orange marqué commissaire.
- Chef de poste : orange marqué chef de poste.

ARTICLE 8P : RECLAMATION –APPEL :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P : PRIX :

Prix en chèques et coupes.

Les coupes ne sont pas cumulables.

Classement féminin 70^E00 et une coupe.

La remise des prix se déroulera le samedi 28 août 2021 à 21H30 à la Salle Polyvalente de Saint Julien Chapeuil.

GENERAL :

PREMIER	50 à 70 200^E00	71 à 90 250^E00	91 à 110 280^E00	+ de 111 340^E00
DEUXIEME		110^E00	180^E00	230^E00
TROISIEME			120^E00	150^E00
QUATRIEME				70^E00

GROUPES :

+ DE 4	130E00	
+ DE 10	130E00	70E00

CLASSES :

1 A 2 150E00	3 A 4 300E00	5 A 8 340E00	9 A 12 340E00	13 340E00
		120E00	140E00	160E00
		60E00	100E00	110E00
			50E00	80E00
				50E00